

**VILLE DE DISRAELI
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 12 mai 2025 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :....

Siège #1 - Daniel Roy

Siège #3 - Alain Daigle

Siège #4 - Martial Matteau

Siège #5 - Claude Jolicoeur

Siège #6 - Jean-François Marois

Est/sont absents à cette séance :....

Siège #2 - Germain Martin

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

05-2025-113

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 avril 2025

3.2 - Séance extraordinaire du 8 mai 2025

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

5 - CORRESPONDANCE

6 - TRÉSORERIE

6.1 - Comptes

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

7.2 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024

7.3 - Dépôt du rapport financier annuel et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024

7.4 - États Comparatifs

8 - RÉGLEMENTATION

8.1 - Adoption du règlement # 729 « Règlement décrétant des dépenses de 1 460 000 \$ et un emprunt de 1 460 000 \$ pour les travaux de vidange complète des étangs 1 et 4 de la station de d'épuration »

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

9.1.1 - Demande de partenariat de la Chambre de Commerce de Disraeli

- 9.1.2 - Aide financière annuelle pour l'organisme communautaire Comptoir familial de Disraeli
- 9.1.3 - Aide financière annuelle pour l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA)
- 9.1.4 - Aide financière annuelle pour l'organisme culturel Comité culturel de Disraeli
- 9.1.5 - Aide financière annuelle pour l'organisme culturel le Cinéma du lac de Disraeli
- 9.1.6 - Aide financière annuelle pour l'organisme Le Cantonnier
- 9.1.7 - Aide financière annuelle pour l'organisme communautaire Centre d'Entraide de la Région de Disraeli (CERD)
- 9.1.8 - Aide financière annuelle à la Polyvalente de Disraeli pour le Gala Méritas de 2025
- 9.1.9 - Embauche de M. Mario Lemieux au poste de journalier pour la Ville de Disraeli
- 9.1.10 - Demande de contribution financière à Les Ti-Chums d'la Musique Inc.
- 9.2 - Sécurité publique
- 9.3 - Transport
- 9.4 - Hygiène du milieu et logement social
 - 9.4.1 - Octroi du contrat pour l'achat de membranes pour l'usine de filtration d'eau potable
 - 9.4.2 - Octroi de contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de étangs aérés
- 9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire
 - 9.5.1 - Camp de jour et moniteurs de sport : Engagement des étudiants pour la saison estivale 2025
 - 9.5.2 - Appui à la tenue de la 41e édition de la Journée Trippante et autorisation de la fermeture d'une section de route
- 9.6 - Urbanisme et revitalisation
- 10 - POINT D'INFORMATION
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

05-2025-114

3.1 - Séance ordinaire du 14 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-115

3.2 - Séance extraordinaire du 8 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du dernier conseil.

- 25 000,00 \$ pour l'écocentre

- UMQ regroupement pour l'inventaire des GES. Ce n'est pas avantageux pour nous

- Vidanges des étangs pour les appels d'offres

- Reddition de compte concernant la requalification de l'église

- 126 320 \$...bonification de la TECQ...mais peut aussi être utilisé pour toutes infras municipales

6 - TRÉSORERIE

05-2025-116

6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière fait la lecture des comptes de 3 000 \$ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de avril 2025 au montant de 467 113.54 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PARM. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de avril 2025, qui totalise 467 113.54 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.



Kim Côté
Directrice générale et greffière

7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois d'avril 2025 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

05-2025-117

7.2 - Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024. Ce rapport est diffusé sur le site internet de la ville de Disraeli, conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

05-2025-118

7.3 - Dépôt du rapport financier annuel et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux articles 105 à 105.2 et de l'article 108.2 de la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19), la directrice générale et greffière dépose :

- a) Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024;
- b) Le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024, préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, lequel a été présenté aux membres du conseil par Mme Sandra Audit lors de la réunion de travail du 8 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié en date du 24 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le rapport financier de la Ville de Disraeli pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, tel que présenté par le maire.

QUE soit approuvé le rapport de l'auditeur externe indépendant produit par Mme Sandra Audit, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-119

7.4 - États Comparatifs

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs.

8 - RÉGLEMENTATION

05-2025-120

8.1 - Adoption du règlement # 729 « Règlement décrétant des dépenses de 1 460 000 \$ et un emprunt de 1 460 000 \$ pour les travaux de vidange complète des étangs 1 et 4 de la station de d'épuration »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de vidanger les étangs 1 et 4 de l'usine d'épuration des eaux usées dû à une forte présence des boues;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des membres du Conseil de la Ville de Disraeli à effectuer la vidange complète de ces dits étangs, qui consiste à réaliser les travaux de transport, de disposition et de déshydratation des boues;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le projet de ce règlement ont été adoptés à la séance extraordinaire du 8 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le règlement numéro 729 décrétant des dépenses de 1 460 000 \$ et un emprunt de 1 460 000 \$ pour les travaux de vidange complète des étangs 1 et 4 de la station d'épuration, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

9.1 - Administration générale et finances

05-2025-121

9.1.1 - Demande de partenariat de la Chambre de Commerce de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Disraeli a fait une demande d'aide financière à la Ville de Disraeli selon leur plan de visibilité pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce permet de défendre les intérêts de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches sera également sollicité pour contribuer à la poursuite des activités de la Chambre de Commerce;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE à la suite de l'évaluation de cette demande d'aide financière, la contribution de la Ville de Disraeli soit associée au plan de visibilité Partenariat Or;

QUE les membres du conseil municipal octroient une aide financière au montant de 2 000.00 \$ à la Chambre de Commerce de Disraeli pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.1.2 - Aide financière annuelle pour l'organisme communautaire Comptoir familial de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE le Comptoir familial de Disraeli s'est doté d'une balance électronique dans le but d'obtenir une compensation financière pour chaque tonne valorisée ou récupérée;

CONSIDÉRANT QUE le tonnage non valorisé ou récupéré n'est pas jeté, mais plutôt envoyé à l'organisme Récupex inc. de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE le tonnage ainsi valorisé, récupéré ou envoyé à l'organisme Récupex inc. ne se retrouve pas dans le traitement des déchets dont la Ville de Disraeli doit assumer un coût net de 100.14 \$ la tonne;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que le tonnage valorisé, récupéré ou envoyé à l'organisme Récupex inc. provient minimalement à 50 % de résidents de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est prêt à verser une aide supplémentaire sporadique de 2 000 \$ pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli verse au Comptoir familial de Disraeli, sur réception d'une demande en lien avec des pesées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, une compensation équivalente au coût net de la tonne pour les déchets pour l'année concernée par le tableau de pesées multiplié par 50 % du tonnage valorisé, récupéré ou envoyé à l'organisme Récupex inc. par le comptoir familial, jusqu'à concurrence de 1 000 \$;

QUE la Ville verse une aide sporadique supplémentaire pour l'année 2025 au montant de 2 000 \$;

QUE le montant total versé à l'organisme Récupex inc. pour l'année 2025 soit de de 3 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-122

9.1.3 - Aide financière annuelle pour l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA)

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA) a transmis une demande d'aide financière pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'ARLA est un organisme sans but lucratif (OSBL) ayant pour mission de veiller au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Aylmer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soit acceptée la demande d'aide financière présentée par l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA) et que soit versé un montant de 500 \$ pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-123

9.1.4 - Aide financière annuelle pour l'organisme culturel Comité culturel de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel de Disraeli est un organisme culturel de notre milieu et que ce dernier existe depuis maintenant 50 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter et d'encourager nos organismes culturels locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé un paiement de 5 000 \$ pour le soutien financier au Comité culturel de Disraeli pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-124

9.1.5 - Aide financière annuelle pour l'organisme culturel le Cinéma du lac de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Cinéma du lac de Disraeli a fait une demande d'aide financière pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire soutenir et contribuer à maintenir les activités du Cinéma du lac de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, un don est fait au Cinéma du lac de Disraeli dans le cadre du Programme dons et aide aux organismes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit octroyée la somme de 1 000 \$ au Cinéma du lac de Disraeli comme aide financière pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-125

9.1.6 - Aide financière annuelle pour l'organisme Le Cantonnier

CONSIDÉRANT QUE la population du secteur sud de la MRC des Appalaches et des municipalités environnantes ont exprimé la volonté de conserver la version papier du journal Le Cantonnier tout en ayant accès à une version numérique;

CONSIDÉRANT QUE Le Cantonnier consacre une visibilité importante aux activités des 14 municipalités où il est distribué et aux citoyens qui y vivent;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'investir dans Le Cantonnier pour une durée de 3 ans afin d'assurer sa relance et son financement pérenne;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement du journal Le Cantonnier à créer une ou des pages municipales dans chacune des parutions à venir;

CONSIDÉRANT QUE l'importance de contribuer au maintien des médias papier et numérique qui dispensent de l'information locale et régionale;

CONSIDÉRANT le soutien financier accordé en 2024 au journal Le Cantonnier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli s'engage pour l'année 2025, au montant de 4 758 \$, à accorder un soutien financier au journal communautaire Le Cantonnier à raison de 2.00 \$ par citoyen recensé, soit 2 379 citoyens. 50 % de la somme constituera un don et l'autre 50 % permettra à la Ville de Disraeli de bénéficier d'un espace publicitaire ou informationnel tenant compte du montant versé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-126

9.1.7 - Aide financière annuelle pour l'organisme communautaire Centre d'Entraide de la Région de Disraeli (CERD)

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD) a fait une demande d'aide financière pour l'année 2025 au coût de 2.00 \$ par citoyens de la Ville de Disraeli, soit 2 379 citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le CERD permet de desservir des personnes dans le besoin surtout au niveau alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches sera sollicité pour contribuer à la poursuite des activités du CERD;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE les membres du conseil municipal octroient une aide financière au montant de 4 758 \$ au Centre d'Entraide de la Région de Disraeli pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-127

9.1.8 - Aide financière annuelle à la Polyvalente de Disraeli pour le Gala Méritas de 2025

CONSIDÉRANT QUE la Polyvalente de Disraeli organise un Gala Méritas visant à récompenser le travail des étudiantes et étudiants méritants, qui aura lieu le 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT QU'une aide de 100 \$ a été accordée en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit accordée une aide financière de cent dollars 100 \$ à la Polyvalente de Disraeli pour l'organisation de l'activité Gala Méritas de 2025;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-128

9.1.9 - Embauche de M. Mario Lemieux au poste de journalier pour la Ville de Disraeli

CONSIDÉRANT QUE M. Steve Labrecque a quitté son poste de journalier au Service des travaux publics de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste et que le processus d'affichage a été d'une durée de 5 jours ouvrables, à l'interne, et ce selon les critères de la convention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit entériné l'embauche de M. Mario Lemieux à titre de journalier-voirie au service des travaux publics à compter de ce jour;

QUE le salaire sera celui de l'échelon numéro huit (8) pour le poste de journalier-voirie et qu'il conservera son ancienneté tel que prévu à la convention collective;

QUE les autres conditions de travail soient celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des employés municipaux selon leur convention collective.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-129

9.1.10 - Demande de contribution financière à Les Ti-Chums d'la Musique Inc.

CONSIDÉRANT QUE Les Ti-Chums d'la Musique Inc. sollicite la Ville de Disraeli pour une contribution de 500\$ à un plan de commandite pour leur spectacle bénéfique du 13 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le plan de commandite servira à financer l'acquisition d'équipements de musique pour les écoles de la région, entre autre la Polyvalente de Disraeli et l'école primaire Ste-Luce, et pour encourager la relève musicale de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli tient à contribuer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY
ET RÉSOLU

QUE soit accordée une contribution financière de 500.00 \$ à Les Ti-Chums d'la
Musique Inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.2 - Sécurité publique

9.3 - Transport

9.4 - Hygiène du milieu et logement social

05-2025-130

**9.4.1 - Octroi du contrat pour l'achat de membranes pour l'usine de filtration
d'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du Service des travaux publics
pour les besoins en équipement pour l'usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions par appel
d'offres sur invitation pour l'achat de membranes pour l'usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT les prix obtenus :

Description	Quantité	Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Fourniture (achat, transport et livraison à la Ville de Disraeli) d'éléments membranaire de marque Filmtec, modèle NF 270- 400/34l.	50 unités	Les Équipements Lapierre inc.	64 676.31 \$ tx incluses
Fourniture (achat, transport et livraison à la Ville de Disraeli) d'éléments membranaire de marque Filmtec, modèle NF 270- 400/34l.	50 unités	H2O Innovation inc.	59 777.65 \$ tx incluses

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de
la directrice générale à la suite de l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR
ET RÉSOLU

QUE soit octroyé le contrat pour l'achat de membranes pour l'usine de filtration d'eau
potable à l'entreprise H2O Innovation inc., le plus bas soumissionnaire conforme, en
conformité selon le document d'appel d'offres au montant de 59 777.65 \$ taxes
incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-131

**9.4.2 - Octroi de contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la
disposition des boues de étangs aérés**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de vidange et de la déshydratation des boues des
étangs aérés 1 et 4 de la station d'épuration de la Ville de Disraeli sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le devis technique élaboré par la firme CIMA + en date du 15
avril 2025 a été déposé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 15 avril
2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire octroyer le contrat au plus bas

soumissionnaire conforme à la suite de l'ouverture des soumissions du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt a été préparé et sera présenté au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation après la séance tenante, afin de pouvoir emprunter la somme nécessaire pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a lancé un appel d'offres pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues des étangs aérés 1 et 4 conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de dépôt des soumissions était fixée au 5 mai 2025 à 10h00;

CONSIDÉRANT QU'après l'expiration de ladite période, une seule soumission a été reçue de la part de GFL Environmental Services inc. pour le montant de :

Description	Soumissionnaires	Prix total (taxes incluses)
Vidange, déshydratation, transport et disposition des étangs aérés	GFL Environmental Services inc.	1 241 172.37 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de GFL Environmental inc. répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et semble être conforme aux critères établis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
ET RÉSOLU

QUE soit octroyé le contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues des étangs aérés 1 et 4 de la Ville de Disraeli, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 729 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la firme GFL Environnemental Services Inc., au montant de 1 241 172.37 \$, incluant les options, taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire

05-2025-132

9.5.1 - Camp de jour et moniteurs de sport : Engagement des étudiants pour la saison estivale 2025

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est propice afin de permettre à des étudiants de vivre une expérience de travail dans le domaine de l'animation pour les jeunes et les touristes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'étudiants pour pourvoir les différents postes au département des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Disraeli;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS
ET RÉSOLU

QUE soient engagés les étudiants suivants pour la saison estivale 2025 du camp de jour de la Ville de Disraeli :

- Isaac Bourgault (coordonnateur);
- Alison Nadeau;
- Amélie Beaudin;
- Kassandra Laplante;
- Alex Désy Bouffard;
- Laurence Fontaine;
- Félix-Antoine Fortier;
- Gabrielle Gauthier;

QUE soient engagés les étudiants suivants pour la saison estivale 2025 pour la tenue du soccer à la Ville de Disraeli :

- Isaac Bourgault;
- Alek Paré;
- Laurence Fontaine;

QUE soient engagés les étudiants suivants pour la saison estivale 2025 pour la tenue du Dek Hockey à la Ville de Disraeli :

- Alek Paré;
- Loan Garneau Martin;

QUE soient engagés les responsables suivants pour la saison estivale 2025 pour la tenue du sport de la balle donnée à la Ville de Disraeli :

- Alek Paré;
- Zack Martin;

QUE soit engagée l'étudiant suivant pour la saison estivale 2025 pour la tenue du Pickleball à la Ville de Disraeli :

- Isaac Bourgault;

QUE soient engagés les étudiants suivants pour la saison estivale 2025 pour la location de kayak à la Ville de Disraeli :

- Andréanne De Sousa Tardif;
- Naomie De Sousa Tardif;
- Émile Lehoux;

QUE soient engagés l'étudiant suivant pour la saison estivale 2025 à l'entretien des blocs sanitaires de la Ville de Disraeli :

- Alexis Lafrance;
- Livia Couture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

05-2025-133

9.5.2 - Appui à la tenue de la 41^e édition de la Journée Trippante et autorisation de la fermeture d'une section de route

CONSIDÉRANT QUE la 41^e édition de la Journée Trippante aura lieu le 12 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur désire obtenir l'autorisation de la Ville de Disraeli pour utiliser les différentes infrastructures, terrains, parcs, l'Aréna Isothermic de Disraeli en cas de précipitation, ainsi que les ressources humaines de la Ville pour assurer la bonne marche de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme responsable de cette activité demande un permis d'événements spéciaux auprès du ministère des Transports afin de fermer à la circulation une section de la rue Champoux;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que la circulation soit interdite sur la rue Champoux à partir du bas du 6^e Rang (Chemin du Barrage) jusqu'à la rue Lavoie, afin d'assurer la sécurité des participants et interdire toute circulation automobile sur le pont situé sur ce tronçon;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture serait effective de midi à 19h, le 12 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est favorable à la demande formulée par la Journée Trippante au ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli autorise le comité organisateur à utiliser les infrastructures ainsi que les ressources humaines de la Ville afin que la 41^e édition de la Journée Trippante soit un succès;

QUE la Ville de Disraeli appuie la Journée Trippante dans leurs démarches auprès du

ministère des Transports, afin que cet organisme obtienne un permis d'événements spéciaux pour obtenir l'autorisation de fermer une section de la rue Champoux le samedi 12 juillet 2025 entre midi et 21h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

9.6 - Urbanisme et revitalisation

10 - POINT D'INFORMATION

- Les travaux publics sont avisés de mettre plus d'eau lors de l'utilisation du balai de rue (avec la neige c'était aidant)
- Plainte du balai entre les lumières du pont...lors de cette plainte, le balayage n'était pas terminé alors plainte non retenue
- Loader risque d'accrocher les couvercles des infrastructures alors ils préfèrent aspirer plutôt que de gratter pour accrocher.
- Un avis public sera envoyé concernant la tenu de registre pour les personnes habiles à voter le 20 mai (règlement d'emprunt 729)
- Balai est à Weedon
- Rang 3 (grader et calcium)
- Station de lavage ?
- Fuite en avant de l'école
- Vandalisme

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 20 h 17 et se termine à 20 h 24.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

05-2025-134

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 20 h 25.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).


Charles Audet
Maire


Kim Côté
Directrice générale et greffière